
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 chemin de la Beauce le 5 mai 2015, à compter de 20h00

Sont présents :

Madame la conseillère Sylvette Savaria et Messieurs les conseillers Ghislain Beaugard, Pierre St-Louis, Daniel Palardy et Claude Lacasse formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Absence motivée de monsieur Bruno Napert.

Monsieur Claude Geoffrion, directeur général et secrétaire-trésorier, assure le greffe.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

À 20h00 monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte. Monsieur le maire souligne l'élection par acclamation de Monsieur Claude Lacasse à titre de conseiller au poste n° 3 et lui souhaite la bienvenue à la table du Conseil.

2015-05-54

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Claude Lacasse, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2015
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 7 avril 2015 : suivi
 - b) Lecture et adoption des comptes
 - c) MRC de Marguerite-D'Youville – Dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 mars 2015
 - d) Assises de l'UMQ – Inscription de monsieur le maire
 - e) Dépôt du rapport de l'auditeur – États financiers 2014
 - f) Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses par le directeur général et secrétaire-trésorier
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
 - a) Rapport du représentant
 - b) Travaux au Centre communautaire - Soumissions
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
 - a) Rapport de la représentante
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
 - a) Rapport du représentant
 - b) Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Ministère des transports du Québec – Reddition de compte
 - c) Programme TECQ 2014-2018
- 8- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ
 - a) Rapport de la représentante

9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- a) Rapport des représentants
- b) Amendement à une demande de lotissement du lot 4 832 927
- c) Dépôt du procès-verbal de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 30 mars 2015

10- ENVIRONNEMENT

- a) Rapport du représentant

11- CULTURE ET PATRIMOINE

- a) Rapport du représentant
- b) Association des plus beaux villages – Assemblée générale des 14 et 15 mai 2015 – Dépenses de monsieur le maire

12- LOISIRS

- a) Rapport du représentant

13- AUTRES DOSSIERS

- a) Motion de félicitations à Madame Suzanne Roy – Nomination au CA du Conseil du patronat du Québec

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

15- CORRESPONDANCE

16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

2015-05-55

3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2015 – ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Pierre St-Louis, et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2015 tel que déposé.

ADOPTÉE

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) Le directeur général résume le suivi fait aux décisions du conseil.

b) Lecture et adoption des comptes

2015-05-56

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer pour le mois d'avril 2015 au montant de 57 132,52 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy, et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes en date du 5 mai 2015 au montant de 57 132,52 \$ soit approuvée.

ADOPTÉE

c) MRC de Marguerite-D'Youville – Dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 mars 2015

Les membres du Conseil prennent connaissance du procès-verbal déposé.

d) Assises de l'UMQ – Inscription de monsieur le maire

2015-05-57

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Calixa-Lavallée que monsieur le maire participe aux assises de l'UMQ qui se tiendront du 21 au 23 mai 2015 à Montréal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard, et unanimement résolu :

D'AUTORISER l'inscription de monsieur le maire Daniel Plouffe aux assises de l'UMQ 2015 et de lui rembourser les frais encourus sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

e) Dépôt du rapport de l'auditeur – États financiers 2014

2015-05-58

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 176.1 du Code municipal à l'effet que le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur pour l'année 2014 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Claude Lacasse, et unanimement résolu :

DE PRENDRE ACTE du rapport de l'auditeur pour l'année 2014 tel que déposé.

ADOPTÉE

f) Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses par le directeur général et secrétaire-trésorier

2015-05-59

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 176.4 du Code municipal à l'effet que le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les états comparatifs des revenus et dépenses pour la période écoulée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Claude Lacasse, et unanimement résolu :

DE PRENDRE ACTE des états comparatifs pour la période écoulée tels que déposés par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

Monsieur Daniel Palardy indique que nous avons reçu les soumissions pour les travaux de la phase II à effectuer au centre communautaire et souligne que ces soumissions sont toutes largement au-delà de nos prévisions budgétaires et de l'évaluation qu'en a faite l'architecte.

b) Travaux au Centre communautaire - Soumissions

2015-05-60

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour les travaux à être effectués au Centre communautaire ;

CONSIDÉRANT l'évaluation du coût des travaux présentée par l'architecte ;

CONSIDÉRANT le budget établi par le Conseil municipal pour l'exécution des travaux ;

CONSIDÉRANT que même la soumission la plus basse excède largement le budget établi par le Conseil municipal et l'évaluation du coût des travaux présentée par l'architecte ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Pierre St-Louis, et résolu unanimement :

QUE LA MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE rejette toutes les soumissions qui lui ont été présentées.

ADOPTÉE

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport de la représentante

Madame Sylvette Savaria nous informe qu'à compter du 1^{er} juin 2015, les pictogrammes en matière de sécurité civile seront soumis à des normes internationales.

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

Monsieur Ghislain Beauregard indique que les aires pour les travaux de resurfaçage prévus pour couvrir une distance de 1 km sont maintenant déterminées et que les appels de soumissions seront envoyés incessamment.

Les travaux de remplacement du ponceau de 45m sur le chemin du Second-Ruisseau à la hauteur du verger seront également entrepris très bientôt.

Des travaux seront également demandés au Ministère des transports du Québec afin de réparer les ornières et de régaler les accotements de la rue Labonté.

b) Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Ministère des transports du Québec – Reddition de compte

2015-05-61

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 27 882 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014 ;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

CONSIDÉRANT qu'un auditeur externe a présenté dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Claude Lacasse, et unanimement résolu :

QUE LA MUNICIPALITÉ informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

c) Programme de la TECQ 2014-2018

2015-05-62

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy, et unanimement résolu :

QUE LA MUNICIPALITÉ

S'ENGAGE à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

S'ENGAGE à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

APPROUVE le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

S'ENGAGE à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

S'ENGAGE à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

8- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ

a) Rapport de la représentante

Madame Sylvette Savaria nous informe que les représentants de la ville de Beloeil ont très mal réagi à l'abandon du service de transport adapté par la MRC de Marguerite-D'Youville vers et en provenance de cette ville. Monsieur Sylvain Berthiaume fait présentement des représentations pour étudier les différentes possibilités qui s'offrent à la MRC et à la ville de Beloeil.

9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport des représentants

Monsieur Claude Lacasse signale qu'il ne peut plus siéger au Comité consultatif d'urbanisme puisqu'il siège maintenant au conseil municipal, que le règlement prévoit que seuls deux représentants du Conseil peuvent siéger au CCU et que ces deux sièges sont déjà occupés.

b) Amendement à une demande de lotissement du lot 4 832 927

Le demandeur a obtenu l'autorisation de procéder au lotissement du lot 4 832 927 en deux lots distincts aux termes de la résolution numéro 2015-04-48 adoptée à l'assemblée régulière du 7 avril 2015.

Afin de se prévaloir de la superficie maximale autorisée en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* soit 5 000 m², le demandeur désire modifier sa demande de lotissement en ajoutant un troisième lot (5 704 298 projeté) d'une superficie de 2 561,7 m²;

À l'appui de sa demande il produit un plan préparé par Monsieur Louis Lessard, arpenteur-géomètre en date du 29 avril 2015 (minute 14 758).

2015-05-63

CONSIDÉRANT la demande présentée et approuvée lors de l'assemblée régulière du 7 avril 2015 aux termes de la résolution 2015-04-48;

CONSIDÉRANT que la demande de modification présentée est conforme aux dispositions du règlement de lotissement (n°276) et notamment aux dispositions de l'article 7.4 dudit règlement ;

CONSIDÉRANT que la demande s'inscrit à l'intérieur des limites permises aux termes de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande telle que présentée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria, et unanimement résolu :

D'AUTORISER le demandeur à procéder au lotissement du lot 4 832 927 en trois lots tel que suivant le projet présenté et les plans préparés par Louis Lessard arpenteur-géomètre en date du 29 avril 2015.

D'APPUYER le demandeur dans ses représentations auprès de la CPTAQ en autant qu'il est nécessaire et en soulignant que le projet répond à toute la réglementation d'urbanisme de la Municipalité.

ADOPTÉE

d) Dépôt du procès-verbal de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 30 mars 2015

2015-05-64

CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 30 mars 2015 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Daniel Palardy, et résolu unanimement :

D'ADOPTER ledit procès-verbal.

ADOPTÉE

10- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

Monsieur Daniel Palardy nous rappelle qu'une réunion d'information des riverains et des intéressés de la Branche 34 du cours d'eau Coderre a eu lieu. La réponse est généralement bonne malgré quelques récriminations.

11- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

Monsieur Pierre St-Louis nous informe que le REFER a terminé la mise à jour et la correction de la carte récréotouristique et que l'impression sera complétée sous peu.

Le Comité culturel et patrimonial termine les préparatifs d'aménagement de la Salle du terroir, prépare les modalités d'utilisation du four à pain communautaire et est à la recherche de bénévoles pour l'opérer.

Le 17 mai à compter de 9h30 se tiendra un Brunch Santé organisé par le Comité culturel et patrimonial et le Comité des loisirs au Parc Arthur-Bouvier, suivi d'une séance de zumba et d'autres activités.

Le 16 mai à 16h00 à l'église aura lieu le concert de fin d'année de l'école de musique *Les violons animés*. Les billets sont au coût de 10\$ pour les 14 ans et plus.

Le 28 avril dernier nous avons eu la présentation de la vision du Comité des loisirs concernant l'aménagement du Parc Arthur-Bouvier.

b) Association des plus beaux villages du Québec – Assemblée générale les 14 et 15 mai 2015 – Dépenses de monsieur le maire

2015-05-65

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Calixa-Lavallée que monsieur le maire participe à l'assemblée générale de l'Association des plus beaux villages du Québec qui se tiendra les 14 et 15 mai 2015 à Wendake ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

D'AUTORISER le remboursement des dépenses de monsieur le maire lors de cet événement sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

12- LOISIRS

a) Rapport du représentant

Monsieur Claude Lacasse accepte d'être le responsable du Comité des loisirs devant le Conseil.

13- AUTRES DOSSIERS

a) Motion de félicitations à madame Suzanne Roy – Nomination au CA du CPQ

2015-05-66

CONSIDÉRANT la nomination de madame Suzanne Roy, mairesse de Sainte-Julie et présidente de l'UMQ au conseil d'administration du Conseil du patronat du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est unanimement résolu par le Conseil de la Municipalité de Calixa-Lavallée d'offrir nos plus sincères félicitations à madame Suzanne Roy pour cette nomination.

ADOPTÉE

b) Exposition agricole de Calixa-Lavallée – Derby de démolition

2015-05-67

CONSIDÉRANT l'intention de la SACV de tenir de nouveau un derby de démolition comme activité de clôture de l'exposition agricole qui se tiendra les 3, 4 et 5 juillet 2015 ;

CONSIDÉRANT que cet événement se tient sur une propriété privée ;

CONSIDÉRANT qu'aucune réglementation de la Municipalité n'interdit la tenue d'un tel événement ;

CONSIDÉRANT que cet événement pourrait contrevenir au règlement numéro 236 sur les nuisances et particulièrement à l'article 46 concernant le bruit ;

CONSIDÉRANT que l'entente signée entre la Municipalité de Calixa-Lavallée et la Société d'agriculture du Comté de Verchères prévoit que certaines activités sont du ressort exclusif de l'une des parties et notamment tel que prévu aux paragraphes 6 de l'article 1 (Engagement de la SACV) et 3.5 de l'article 3 (Durée de l'entente et autres obligations) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Ghislain Beauregard, et unanimement résolu :

QUE LA MUNICIPALITÉ autorise l'événement mais en autant seulement que celui-ci transgresse l'article 46 du règlement 236 de la Municipalité concernant le bruit.

QUE LA MUNICIPALITÉ exige que la Société d'agriculture du comté de Verchères obtienne une couverture d'assurance responsabilité au montant minimum de 2 000 000 \$ pour garantir tout sinistre à l'occasion de l'activité derby

de démolition et qu'une preuve de cette couverture d'assurance soit remise au directeur général au plus tard le 26 juin 2015.

ADOPTÉE

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour le public et aucune question n'est présentée.

15- CORRESPONDANCE

Il n'y a aucune correspondance particulière à signaler.

16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2015-05-68

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria, et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h10.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe
Maire

Claude Geoffrion
Directeur général et Secrétaire-trésorier